

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n° 20

le 9 avril 2018 à 15h30

○ Personnes présentes

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M.BRICAULT, Nature Midi Pyrénées
M.ADISSON, DDT 65
M.ENJALBAL, CEN MP
M.ABADIE, Saint Hubert Club Lourdais et Fédération de Chasse 65
Mme PARDE, AREMIP
M.RIGALLEAU, AAPPMA Pêcheurs lourdais et du Lavedan
M.BENITO, CDCK 65/EKCL
M.LACRAMPE, Directeur du Golf de Lourdes
Mme MASSON, Agence de l'Eau Adour Garonne
M.GIRE, CBNPMP
M.ANQUETIL, ONF
Mme CUQ, ville de Lourdes
Mme BALERI, ville de Lourdes
Mme MANSANNE, PLVG
Mme ETCHECOPAR ETCHART, PLVG

○ Personnes excusées

Mme la Présidente de la Région Occitanie Carole DELGA
Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées
La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
L'Agence Française de la Biodiversité
La Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées

○ Ordre du jour

- *Gestion du site* : contrats Natura 2000 pour le pâturage et le débroussaillage manuel, lutte contre les plantes invasives, mesures agro-environnementales et climatiques ;

- *Etudes et suivis* : étude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux, suivis des habitats d'intérêt communautaire et du fadet des laïches, étude entomologique ;
- *Communication et sensibilisation* : rallye nature, livret en vallées des gaves ... ;
- *Informations diverses*

Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, Président du comité de suivi, ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et cite les personnes excusées. Il cède la parole à Mme MANSANNE, qui présente l'ordre du jour puis déroule le diaporama.

I) Actions de gestion 2017

1. Action CR1 : Débroussaillage manuel

2 chantiers bénévoles ont été réalisés sur la partie centrale de la tourbière :

- 1 chantier avec une dizaine de jeunes lourdais le 26/07 durant ½ journée, en collaboration avec la ville de Lourdes dans le cadre des journées « culture et patrimoine »
- 1 chantier avec le BTS GPN de Toulouse le 19/10 sur ½ journée à 25 étudiants

Les arbres ont été coupés au plus ras de la tourbe et exporté en sous bois.

2. Action CR3 : pâturage extensif 2017

2 contrats Natura 2000 ont été signés en 2017 pour la période 2017-2021, avec des engagements jusqu'à 2020 uniquement car le programme de financement FEADER se termine cette année là.

- 1 contrat est porté par l'AREMIP sur la partie centrale pour la présence des chevaux barthais et vaches lourdaises
- 1 contrat est porté par le CEN MP pour le pâturage des vaches highlands sur la partie nord-est de la tourbière. Cette partie est découpée en 3 zones qui seront pâturées au fur et à mesure des années du contrat.

En 2017, les conditions climatiques ont retardé le début du pâturage sur la partie centrale, beaucoup plus humide que la partie nord-est. Seuls 5 chevaux ont pâturé entre le 5 octobre et le 3 novembre. L'éleveur des vaches lourdaises a préféré ne pas mettre ses animaux compte tenu de l'humidité et de la saison tardive pour la qualité nutritive de la végétation.

M. Parde indique que les conditions météo ont limité l'accès aux vaches et accentué l'incertitude sur la durée possible du pâturage.

Sur la partie Nord-est, un parc de contention, une zone de replis en sous bois et un nouveau parc sur la tourbière ont été installés, soit une surface clôturée et pâturée de 1.8 ha. 3 vaches Highlands du CEN sont restées 2 mois entre le 24/08 et le 8/11 au lieu des 3 semaines prévues. Etant donné la bonne acclimatation des animaux à la tourbière, la quantité de ressource disponible et l'état du milieu qui nécessitait d'être réouvert, il a été décidé de les laisser plus longtemps que prévu. L'abreuvement s'est fait à partir d'un ruisseau. Le CEN MP s'est rapproché de M. Vignau agriculteur local, qui a accepté la surveillance et le gardiennage des animaux, ce qui a contribué à allonger la durée du pâturage en 2017.

L'objectif du pâturage sur cette partie est de maintenir le milieu ouvert suite aux opérations de débroussaillage manuel réalisées par le CEN MP et l'ONF en 2009-2013 et de lutter contre les roseaux qui ont profité de cette ouverture sur la partie du CENMP.

Suite à une question, M. Enjalbal précise que les vaches appartiennent au CENMP et sont uniquement à vocation d'entretien. Elles consomment donc aussi les roseaux. Seules trois vaches ont été mises pour respecter un chargement pastoral adapté à ces milieux humides.

3. Gestion des espèces invasives

Le partenariat avec les chasseurs piégeurs s'est poursuivi cette année avec l'utilisation de 2 pièges début 2018 durant 2 semaines. Ils ont permis de capturer 11 individus. M. Gire demande si une estimation de la population a déjà été faite. M. Abadie répond que non mais les représentants de la ville de Lourdes remarquent qu'ils ont eux aussi des problèmes avec les ragondins notamment au niveau de la zone de baignade sur le lac.

II) Actions de gestion prévues en 2018

1. Débroussaillage manuel

En 2018, l'ensemble des zones qui ont fait l'objet de restauration par débroussaillage manuel entre 2009 et 2013 vont bénéficier d'un entretien par pâturage, hormis la cladiaie dense à l'ouest et au sud (zone témoin).

Malgré la biomasse importante et le manque de lumière, les ligneux (bourdaines et bouleaux essentiellement) se développent sur la cladiaie dense. Il est donc proposé de gérer ces arbres et arbustes par arrachage sur la partie ouest en dehors de la zone servant de témoin au suivi de la lutte par feu. Cela représente une zone de 0.6 hectare (cf carte en page suivante).

Il est proposé de traiter les arbres et arbustes par arrachage autant que possible ou par coupe à la base de la tourbe, toujours manuellement. Les plus gros sujets seront enlevés à l'aide d'un treuil manuel thermique qui prendra appui sur les arbres en périphérie.

Les rémanents seront exportés. Une petite partie pourra être laissée en sous-bois au bord du site pour constituer un abri pour la petite faune. Afin de limiter l'impact sur le milieu lors des allers-retours nécessaires à l'exportation des matériaux arrachés, un tapis (tapis de cribleur) sera déroulé sur le parcours et des rondins disposés pour franchir la périphérie humide. Il a été prévu 2 semaines d'intervention à 8 agents début avril 2018. Un second passage sera prévu.

M. Parde demande à ne pas laisser trop de rémanents dans le sous-bois qui sert d'abris aux chevaux pendant la période de pâturage. M. Gire propose de ne pas exporter ce qui sera coupé. En effet, coupé

en petit tronçon, les rémanents pourraient rester dans la cladiaie où il y a déjà beaucoup de litière. M. Enjalbal indique que cela finirait par se tasser tout seul. M. Parde précise que les saules doivent tout de même être exportés pour éviter qu'ils ne reprennent. M. Adisson indique que cela permettrait de limiter le piétinement sur la tourbière et que seuls les plus gros pourraient être exportés (fixer un diamètre).

Mme Mansanné demande aux membres du comité de pilotage dans quel but avait été mis en place la grande zone témoin et s'ils sont d'accord pour réduire cette zone et la débroussailler des arbres. M. Parde répond que cette zone de cladiaie dense devait servir de témoin afin de voir si la cladiaie pouvait se protéger seule face aux arbres en comparaison avec la zone de cladiaie traitée par l'ONF. Tous s'accordent à dire que la zone témoin pourra être réduite pour traiter l'embroussaillage mais qu'un suivi devra être mis en place avant. Mme Mansanné indique qu'un suivi avec le CBNPMP a déjà été mis en place pour l'action de débroussaillage sur cette zone.

2. Pâturage extensif 2018

Partie centrale (AREMIP/J.DESJOUIS) :

L'objectif est de mettre 4 vaches et 3 ou 5 chevaux. La petite zone située au sud-est (0.5 ha) de la tourbière sera à clôturer (clôtures provisoires à démonter en fin de saison) pour pouvoir être réactif si les conditions d'humidité permettent son pâturage. L'accès doit se faire depuis l'extérieur de la tourbière. L'objectif est de pâturer le secteur une semaine environ. M. Parde précise que seuls 4 chevaux pourront aller sur cette zone trop humide pour les vaches.

Mme Baleri demande quelle différence il y a entre les vaches lourdaises et highlands, si une espèce est plus adaptée que l'autre pour les milieux humides. M. Enjalbal répond que les deux espèces réalisent à peu près le même travail et supporte les mêmes conditions.

Partie Nord-est (CEN MP) :

Pour 2018, il est prévu d'étendre le pâturage sur cette partie vers l'ouest (1.5 ha supplémentaires environ). Avec le même objectif de 0.2 UGB/ha/an, 3 à 5 vaches sont prévues sur 1 mois.

Avec l'extension du pâturage, il faudra apporter une vigilance particulière à l'enjeu du fadet des laïches et en particulier ses zones de pontes. En effet, ses habitats les plus favorables (avec ses plantes hôtes la molinie et le choin noirâtre) se situent dans le parc prévu pour le pâturage 2018. De plus, une étude menée par l'AREMIP en 2014 a permis l'observation de deux pontes dans ce secteur.

Il faudra donc veiller à ce que les zones de reproduction du papillon ne soient pas dégradées. Dans ce but, une cartographie des zones favorables et connues pour la ponte pourrait être dressée. Des indicateurs de dégradation du milieu de reproduction pourraient aussi être définis. La mise en place d'exclos pour préserver ces zones a été abordée et devra être étudiée. A minima, il faudra veiller à ce que les zones les plus favorables au fadet des laïches ne soit pas un site de passage obligé pour les vaches. Il est convenu d'organiser une réunion pour préciser et fixer la méthodologie à mettre en place sur le sujet.

M. Marthe demande si l'on connaît l'évolution de la population de Fadet des laïches sur plusieurs années. M. Parde répond que cela dépend de la météo et des années, la population a été évaluée en 200 et 500 individus en fonction des années.

3. Programme agro-environnemental et climatique

Un programme a été déposé et validé par l'administration en 2017 pour une animation seulement en 2018. Cette année, plusieurs contrats arrivent à échéance et sont susceptibles d'être renouvelés.

Le territoire proposé pour le projet reste identique aux années précédentes, à savoir le bassin versant topographique. Neuf exploitants utilisent un îlot sur le territoire du PAEC, dont la grande majorité en surface herbagères en prairies permanentes.

Des courriers ont été envoyés à chaque exploitant. Une plaquette sensibilisant aux pratiques agricoles en zones humides a été créée et envoyée également pour favoriser l'engagement de mesures sur ces milieux.

4. Lutte contre les espèces invasives

Suite aux campagnes d'arrachage menées depuis 2014, la lutte contre la spirée du Japon se poursuit. Un technicien rivière du PLVG et l'animatrice Natura 2000 interviendront cette année encore au mois de juin, période où les pieds sont matures, prêts à fleurir et plus facilement repérables.

M. Gire indique que cette espèce est présente ailleurs que sur la tourbière de Lourdes. On la retrouve sur les estives, en lisière forestière, sur les bords de route en montagne. Elle se propage par bouturage de par ces graines. Mme Baleri propose qu'une sensibilisation soit réalisée auprès des riverains de la tourbière par la distribution de prospectus par exemple. M. Parde estime que la Spirée du Japon est pour le moment bien contenue sur la tourbière grâce aux campagnes d'arrachage.

III) Etudes et suivis

1. Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité de l'eau du site

Un partenariat avec l'université de Toulouse et le laboratoire de recherche Géode était projeté et a été présenté lors du dernier comité en vue d'étudier le fonctionnement hydrogéologique du site. Suite à une restructuration interne à l'université, il n'a pas été possible d'aboutir dans cette collaboration. Cependant, les subventions ont été obtenues et devaient être mobilisées. Une recherche de partenariat avec une autre université a été faite, en particulier avec celle de Pau, mais n'a pu aboutir dans les délais. Il a donc été décidé de consulter les bureaux d'études.

En tant qu'animateur du site Natura 2000, le PLVG assure la maîtrise d'ouvrage de la présente étude.

Suite à une consultation, le cabinet CETRA situé près de Pau a été retenu pour réaliser cette étude entre avril 2018 et mai 2019.

La connaissance du fonctionnement hydrologique du site Natura 2000 est à ce jour insuffisante pour comprendre les relations entre la tourbière, le lac et son bassin versant, les évolutions de ce fonctionnement et leurs impacts éventuels sur les espèces et habitats du site. D'autre part, la qualité des eaux et surtout les facteurs qui l'influencent restent mal connus.

Pour pallier à ce manque de données qui représentent pourtant un préalable à la gestion du site, le DOCOB prévoit dans sa fiche action "S1" le suivi quantitatif et qualitatif de l'eau dans le bassin versant

du site. Avant d'enclencher ce suivi, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site afin de mettre en évidence les points représentatifs du système et les paramètres à suivre.

L'objectif global de l'étude est de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site Natura 2000, dans le but de préserver les habitats et espèces visés par le réseau Natura qui sont dépendants du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. L'étude devra permettre d'identifier les éventuels dysfonctionnements hydriques (en particulier un assèchement) ou de pollution du site.

L'analyse devra faire ressortir les points représentatifs du système hydraulique et les paramètres pour lesquels il faut mettre en place un suivi. Des mesures à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement hydrogéologique du site seront proposées. L'ensemble des analyses effectuées durant la mission devra prendre en compte les variations au cours du cycle hydrologique annuel et les études réalisées précédemment pour caractériser les évolutions. La zone d'étude s'étend à minima sur l'ensemble du bassin versant topographique du lac de de la tourbière, d'une superficie de 275 hectares.

Pour la qualité de l'eau de la tourbière et du lac, des prélèvements seront réalisés et analysés. Cela devra être à planifier avec la fédération départementale de pêche pour éviter les doublons.

M. Marthe intervient pour dire que les membres du COPIL auraient dû sur le principe être informés avant de commencer l'étude. M. Parde indique qu'un comité technique avait eu lieu le vendredi 6 avril pour présenter le bureau d'étude et leur méthodologie.

Mme Mansanné précise que le matériel acheté pour l'étude (piézomètres, pluviomètre...) sera propriété du PLVG.

2. Etude des coléoptères et hémiptères par le GEPO :

La fiche action « S4 » du DOCOB vise à mettre en place un suivi ou une veille sur des espèces, déjà inventoriées ou non, dont la connaissance peu contribuer à diagnostiquer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et à évaluer des actions de gestion.

Une convention a été passée avec l'association GEPO (Groupe entomologique des Pyrénées Occidentales) pour les années 2017 et 2018 afin de réaliser des inventaires sur les insectes de la tourbière. Une demande d'autorisation a été déposée par le PLVG auprès de la DREAL pour la capture par battage, fauchage ou piégeage, la perturbation intentionnelle, le transport et la détention de spécimens d'espèces protégées (lucane et grand capricorne). La DREAL a pris un arrêté d'autorisation jusqu'au 31 septembre 2018.

Les groupes ciblés sont les coléoptères, hémiptères, et tout ordre indicateur des zones humides (orthoptères notamment).

M. Sarrazin présente les résultats intermédiaires de 2017 et les prospections prévues en 2018. Onze sorties ont été réalisées avec 2 à 4 entomologistes présents à chaque sortie. 5 pièges à interception et 9 pièges barber ont été posés, en plus des prospections à vue. Le GEPO a réalisé 665 déterminations pour 276 espèces trouvées au moins une fois. Aucune espèce protégée n'a été capturée.

Les résultats font état de 7 espèces de coléoptères trouvés faisant partie de la liste de Brustel dont six sont saproxyliques bioindicateurs de la qualité des milieux. Un staphylin, seulement connu en Alsace a été découvert dans l'aulnaie. Un hémiptère et un opilion trouvés sont endémiques des Pyrénées.

Aucune espèce strictement inféodée aux milieux tourbeux n'a été trouvée. M. Sarrazin explique que cela pourrait provenir du fait qu'il n'y a pas beaucoup de trous d'eau sur la tourbière. En 2018, les zones non prospectées en 2017 le seront.

M. Sarrazin explique qu'il été également prévu de prospecter les rives du lac et demande s'il serait possible d'avoir un bateau pour cela. M. Benito propose d'utiliser les plus gros canoës du club de Kayak. M. Sarrazin pourra s'accorder avec lui sur cette possibilité.

M. Bricault demande si les lépidoptères et les odonates sont inventoriés également. Le GEPO va essayer de mobiliser un spécialiste pour les orthoptères car c'est une demande du PLVG. Pour les odonates et les lépidoptères un inventaire avait déjà été réalisé par le CEN.

3) Suivi des habitats d'intérêt communautaire

La méthodologie de suivi des habitats d'intérêt communautaire a été revue en 2016 et les premiers relevés réalisés la même année. Une fréquence de 2 ans a été définie pour ces suivis, 2018 sera donc la seconde année de relevés. Une consultation doit être lancée prochainement, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le PLVG.

M. Parde remarque qu'il n'y a toujours pas de normalisation pour le balisage. Mme Mansanné répond qu'il faudra effectivement le faire, peut être le prévoir dans la prestation de cette année.

4) Suivi du fadet des laïches

Cette année, il est proposé de réaliser un suivi du fadet selon la méthode des transects utilisée les années précédentes. Une attention particulière sera donnée à la zone nord-est qui sera nouvellement pâturée cette année.

III) Sensibilisation et communication

Une convention a été signée entre la mairie de Lourdes, le PLVG et le lycée pour faire intervenir les étudiants du BTS dans la gestion du site Natura 2000. Les étudiants de Cours Diderot seront accueillis avec leurs enseignants sur le site de la Tourbière de Lourdes lors de sorties pédagogiques orientées sur deux actions définies dans le document d'objectifs du site :

-action CR1 : « contrôle du développement des ligneux »

-action IS2 : « mise en place d'outils visant à sensibiliser et informer le public »

L'action CR1 s'est déroulée en octobre 2017 avec les deux classes de BTS GPN.

Pour l'action IS2 du DOCOB, les élèves ont élaboré un projet pédagogique à destination des scolaires (niveau primaire) accompagné d'outils spécifiques et adaptés. Une journée d'animation sur la tourbière pour plusieurs classes sous la forme d'un rallye a été proposée aux écoles primaires de Lourdes et Poueyferré septembre 2017.

IV) Informations diverses

- Projet de restauration de la roselière

Ce projet est mené par l'AREMIP dans le cadre d'un partenariat avec le BTS GPN de Masseube.

M. Parde précise que deux groupes de 7 élèves sont intervenus. L'intervention a été efficace pour les oiseaux typiques des roselières. Un nid a même été aperçu. La convention avec la mairie de Lourdes arrivant à son terme, il faudra penser à la refaire pour continuer les chantiers.

- Projet de frayères artificielles à sandre de l'AAPPMA et de la fédération de pêche

Face au manque d'habitat piscicole, en particulier pour la reproduction, la fédération de pêche de Hautes-Pyrénées et l'AAPPMA ont développé une expérience de frayères artificielles à Sandres sur le lac de Lourdes. Une vingtaine de frayères artificielles (bloc de 1m² environ sur lesquels on a fixé de la bruyère) ont donc été disposées autour du lac début avril, à une profondeur de 2 mètres, pour créer un habitat de reproduction pour le sandre.

M. Rigalleau complète en indiquant qu'il y a de nombreux poissons blancs dans le lac mais que les carnassiers sont peu présents d'où l'intérêt de tester les frayères artificielles à sandre. La Fédération de pêche surveillera normalement tous les 15 jours avec une caméra la présence de poissons sur les frayères.

- Composition du COPIL

L'association ANPER (association nationale pour la protection des eaux et des rivières, anciennement TOS) nous a sollicités pour intégrer le COPIL. Il est proposé que cette association puisse assister aux réunions sans voix délibérative.

Les membres du COPIL sont d'accord pour l'association ANPER y participe.

- Cheminement du golf

M. Lacrampe explique que le chemin où sont situés les panneaux de la tourbière est toujours fermé faute de sécurité. Il propose de mettre un filet à 45° au-dessus du grillage pour protéger les piétons marchant sur le cheminement des balles de golf. Mais ces travaux ne pourront pas avoir lieu cette année faute de budget, la priorité étant la protection des maisons riveraines au golf.